



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 90041

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité de limiter les nombreux détournements du principe de détachement comme le préconise le CESE dans un récent rapport. Pour qu'un travailleur détaché n'exerce une activité permanente dans le pays de détachement, la durée maximum d'une mission pourrait être déterminée pour chaque secteur d'activité dans le cadre du dialogue social européen. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90041

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7562

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)